



PACTE

pour la transition



Document de synthèse

3 principes transversaux

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition :

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu.es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant.es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant.es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Intégrer des critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long terme y compris dans l'organisation de la commune et ses groupements.

32 mesures

#01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)

- 1 :** Adopter un schéma de commande publique responsable visant à intégrer des produits issus de filières équitables pour les restaurations collectives, pour les événements organisés par la collectivité, pour les distributeurs automatiques gérés par la collectivité, à acheter des produits artisanaux équitables pour les articles de bureaux, les coffrets cadeaux des salariés
- 2 :** Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Dans le domaine du BTP introduire une composante réduction/recyclage des déchets.
- 3 :** Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

**Construire aujourd'hui
les communes de demain**

#02. Financer les projets de la commune et de l'Agglo prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques

- 1 :** Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.
- 2 :** Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.
- 3 :** Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

#03. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale

- 1 :** Objectif 50% d'électricité renouvelable et locale pour les bâtiments publics : lancez votre commune dans la transition énergétique.
- 2 :** Objectif 75%: renforcez l'implication de votre commune et confirmez sa volonté de participer à la transition énergétique.
- 3 :** Objectif 100%: faites de votre commune un modèle de la transition énergétique.

#04. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général

- 1 :** Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.
- 2 :** Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifiques basée sur un système libre tel que Primtux.
- 3 :** Développer ou soutenir le développement au niveau de la commune par une ou plusieurs structures locales d'un hébergeur libre et décentralisé sur le modèle des CHATONS (chatons.org), pour permettre aux habitant-es et acteurs de la commune d'héberger leurs données ou d'utiliser certains services en ligne. Mettre en place une politique de la contribution : publier sous licence libre des développements internes réalisés par la commune, participer au financement d'un projet libre dont d'autres collectivités pourront profiter, mutualiser le développement de logiciels libres utiles aux collectivités, et permettre et encourager les contributions sur le temps salarié.

#05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices

- 1 :** Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables
- 2 :** Appuyer la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...)
- 3 :** Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire

#06. Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne

- 1 :** Sécuriser l'existant : geler la constructibilité des espaces verts et agricoles en zones urbaine et péri-urbaine, et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel par l'immobilier ; créer des ceintures vertes pour alimenter les cantines, le bio doit provenir des circuits courts.
- 2 :** Gérer l'existant : constituer une stratégie foncière territoriale en associant Safer, Établissement Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyens afin d'initier un observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités.
- 3 :** Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.

#07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective

1 : Au moins 20% de bio local (ou 40% local ou équitable) sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine.

Voter au niveau communal et intercommunal l'exonération pour 5 ans de Taxe sur le Foncier Non Bâti pour les parcelles en agriculture biologique (Loi: Article 1395G du CGI)

2 : Au moins 50% de bio local (ou 70% local ou équitable) sous signe de qualité et 2 repas végétarien par semaine.

Travailler avec les autres services de restauration collective (collèges, lycées, hôpitaux, administration, ehpad, etc.) afin d'équiper le territoire de l'agglomération de légumeries performantes et partagées s'approvisionnant localement.

3 : Au moins 80% de bio local (ou 100% local ou équitable) sous signe de qualité et 2 repas végétarien par semaine

#08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire

1 : Protéger l'existant : Inscrire dans les documents d'urbanisme un objectif zéro-artificialisation, et faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit, et la publicité en zone urbaine (voir aussi mesure #22). S'inscrire dans les démarches de labellisations de ville: «Ville étoilée» (en coordination avec le Parc National des Cévennes et sa «Réserve internationale de ciel étoilé»), Label APIcité, Objectif Zéro Phyto,...

2 : Remettre de la nature en ville : Mettre en œuvre au moins quatre des actions marquées * plus bas.

Obtenir le plus haut niveau de labellisation dans les labels cités au niveau 1.

Restaurer le Mas du Bois des Espeisses pour en faire, par exemple, un lieu pédagogique de connexion entre culture agricole et alimentation.

3 : Pour les plus ambitieux : Mettre en œuvre au moins trois des actions marquées **

#09. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire

1 : Interdire toute artificialisation des terres agricoles (PLU et SCOT) et apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.)

2 : Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant-es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

3 : En cas de suréquipement avéré (supérieur à 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant-es), élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles

#10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun

1 : Donner l'exemple dans les services de la commune : Faire un audit de l'eau. Développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune. Mener une action de pédagogie sur l'usage de l'eau : échanges de bons procédés, participation des usagers .

2 : Protection et accès à l'eau comme un « commun », pour tous les habitants et habitantes de la commune : mettre en place un système de bonus / malus en-deçà ou au-delà d'un certain volume de consommation par habitant, réglementer l'utilisation des forages qui épuisent la nappe phréatique et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune. Proscrire l'usage des pesticides de synthèses et favoriser une agriculture biologique autour de tous les captages présentant des pollutions aux pesticides

3 : Gestion de l'eau comme « commun » : conférer à une commission extra-municipale du temps long (voir #29) l'évaluation de la délégation de l'eau et de l'assainissement vers la sortie de la gestion par les multinationales (Véolia, Saur, Suez) et un passage en régie publique directe.

#11. Enclencher une démarche territoire à énergie positive et zéro-carbone, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne

1 : Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050, incluant un plan d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, au niveau de l'habitat, des transports, de l'activité et du commerce.

Utiliser les référentiels Climat Pratic et Cit'ergie pour les plans climat ou Destination TEPOS :

- Examen critique des projets au regard des besoins fondamentaux de la population et de leur bilan énergie carbone,
- Programme de sensibilisation à la sobriété énergétique.
- Mixité de l'habitat, au détriment des quartiers mono-fonctionnels
- Soutien à la conception bioclimatique (taxation des climatisations. vs oasis de fraîcheur en ville et puits de fraîcheur dans les bâtiments),
- Coordination des réseaux de transports, étalement des heures de pointes (voir #14)
- Conversion des chaussées automobiles en espaces arborés, au bénéfice des transports en commun, du vélo et de la marche,
- Formation aux nouveaux métiers, sans opposer transition et emploi,

2 : Faire labelliser la démarche de Plan Climat Air Energie du territoire : label Cit'ergie, intégrer le réseau TEPOS.

Pousser l'aboutissement de projets d'initiative citoyenne, en particulier les projets d'énergies renouvelables, en utilisant non pas les terres agricoles mais les toitures des bâtiments publics (photovoltaïque).

3 : Soutenir les projets impliquant citoyen-nes et collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'ENR citoyennes.

#12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique

1 : Réaliser rapidement des audits énergétiques de l'immobilier existant dans les communes. Créer ou renforcer une structure ou un service d'information, de formation et d'accompagnement des ménages, des élus, des agents territoriaux et des professionnels à la maîtrise énergétique. Mettre en place les compétences qui permettent que ces structures soient en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles.

2 : Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.

3 : Rénover en haute performance 10% des logements anciens du territoire d'ici la fin du mandat et promulguer un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques.

#13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité

1 : Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale, le blocage de l'étalement urbain en «tâche d'huile» et réévaluer la pertinence des zones identifiées «à urbaniser». Assurer une formation des services des communes sur les conséquences néfastes de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres...

2 : Rénover au moins un bâtiment symbolique durant le mandat, selon les critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maintien de la biodiversité du territoire (travaux et exploitation) ; adopter et diffuser d'ici 2024 un document de référence pour conditionner les projets de la commune (bâtiments et aménagements) selon ces mêmes critères .

3 : Généraliser les critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maintien de la biodiversité du territoire dans les projets de la commune (bâtiments et aménagements / travaux et exploitation).

#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire

1 : Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau (extension des plages horaires de disponibilité,...), l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire.

Étudier sérieusement la possibilité d'instaurer la gratuité pour tous (cf. exemple d'Aubagne, pages suivantes).

Conférer à une commission extra-municipale du temps long (voir #29) l'évaluation du contrat de transport public/privé existant.

Augmenter le budget des transports en commun par habitant-e chaque année.

2 : Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant-e chaque année.

3 : Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant-e sur la même période.

#15. Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public

1 : Modérer la vitesse automobile sur une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...).

- Faire respecter les réglementations existantes (stationnement sur pistes cyclables, limitations de vitesse...).

- Établir en concertation avec les comités de quartier et les citoyens un plan de réduction des discontinuités et obstacles aux déplacements doux, doté d'un budget de travaux conséquent.

2 : Mettre en place une zone de circulation apaisée effective dans un rayon de 100m autour des établissements scolaires (sécurité + santé des enfants /pollution de l'air).

- Intégrer au PLU des places de parkings vélo obligatoires pour les établissements recevant du public et à proximité immédiate des entrées (façon places handicapés).

3 : Rendre cyclable tout le bassin de l'Agglo :

- modérer partout la vitesse et le trafic automobile

- définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée selon les caractéristiques de la commune)

- garantir un montant minimal dédié au développement au vélo de 25€ par habitant-e par an sur le mandat

#16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles à Nîmes et dans les communes les plus denses de l'Agglo

1 : Mettre en place une politique de stationnement décourageant le stationnement en centre-ville (adaptée aux problématiques des communes)

2 : Créer au moins une zone de circulation apaisée. Limiter au PLU la taille des parkings en zone commerciale périphérique (report vers transports en commun et déplacements doux)

3 : Rendre le centre-ville piéton et/ou généraliser la ville à 30 km/h

#17. Développer une logistique urbaine et péri-urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune

1 : Interdiction des poids lourds affichant une vignette Crit'Air supérieur ou égal à 2 d'ici 2025

2 : Diminution de la part des poids lourds dans la zone urbaine de 75% en 2025

3 : Interdiction des poids lourds dans la zone urbaine en 2025

#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie et avec les acteurs de l'ESS déjà à l'œuvre

- 1 :** Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.
 - Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et soutenir les structures existantes (Ressourcerie RéaNîmes, LuluZed, EnvieGard...) par la collectivité portant la compétence déchets (Nîmes-Métropole).
 - Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).
- 2 :** Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.
 - Favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant-es (2 créations nouvelles pour Nîmes-Métropole).
 - Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces au réemploi et/ou permettre aux citoyen-nés de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.
- 3 :** Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitant-es. (4 à 6 créations nouvelles pour Nîmes-Métropole)

#19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets progressivement sur l'ensemble de Nîmes-Métropole

- 1 :** Mettre en place, dès les quatre premières années de mandat, la taxe incitative dans au moins deux communes de l'Agglo. Les deux années suivantes seront consacrées aux études de faisabilité pour l'ensemble de l'Agglo, appuyées sur les résultats des communes-test
- 2 :** Mettre en place, dès les trois premières années de mandat, la taxe incitative dans au moins trois communes de l'Agglo. Les trois années suivantes seront consacrées aux études de faisabilité, appuyées sur les résultats des communes-test
- 3 :** Mettre en place la taxe incitative dès les trois premières années de mandat dans au moins quatre communes de l'Agglo, 10 communes la quatrième année, l'ensemble de l'Agglo avant la fin de la cinquième année

#20. Développer les habitats participatifs ou partagés et les écolieux accessibles à toutes et tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif ou partagé et en soutenant les projets actuels

- 1 :** Utiliser la connaissance du territoire pour mettre en relation les personnes qui portent des projets d'oasis ou d'habitat participatif ou partagé et des propriétaires souhaitant vendre des terrains.
 - Rencontrer des maires qui ont mené l'aventure pour partager les bonnes pratiques, voir les effets positifs et imaginer une transposition dans sa propre commune.
 - Monter un groupe de travail mixte entre élu-es et citoyen-nés autour de la question pour explorer les pistes à mettre en œuvre.
- 2 :** Soutenir les initiatives locales d'écolieux, d'habitat participatif ou partagé en mettant espaces et subventions à disposition.
 - Proposer le soutien aux porteurs et porteuses de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques...)
- 3 :** Réserver du foncier : créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'oasis, d'écolieux et d'habitats participatifs ou partagés, ou lancer un Appel à Projet dédié.
 - En zone rurale, faire des Appels à Projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères de soutenabilité écologique et sociale.

#21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté

- 1 :** Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, comme les gens du voyage notamment au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie.

- Éviter les critères trop stricts de lien avec la commune pour la domiciliation comme l'emploi, âge etc.
- Mise en place de coffres forts numériques pour que les personnes puissent stocker et mettre leurs documents administratifs en sécurité, en respectant la confidentialité des documents des personnes. Créer des espaces dédiés pour les personnes sans domicile stable pour les accompagner à sortir de cette situation et plus généralement, proposer dans ces lieux un accompagnement des personnes accueillies (sdf, migrants, femmes victimes de violence, victime d'homophobie, gens du voyage)
- Pour les petites communes, rencontrer les associations locales actives auprès de ces personnes, les soutenir du point de vue logistique et identifier la manière dont elles pourraient interagir de manière plus efficaces avec la mairie.

2 : Dans l'accueil, prendre en compte les spécificités des publics pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins

Former les personnels de mairie à l'orientation des personnes vers des structures répondant à leurs spécificité, au travers d'outils d'inter-connaissances locales comme un annuaire des associations compétentes.

- Assurer un financement suffisant et pérenne des associations gérant les CHRS spécialisés, par exemple pour les personnes migrantes, les sortant.e.s de prisons, les victimes de violence sexuelles...
- Prévenir le basculement dans l'exclusion des publics vulnérables en proposant des accompagnement pour les personnes et familles en difficulté, notamment au travers des financements de solidarité, pour des difficultés relatives au paiement du loyer, des charges et des frais relatifs à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

3 : Proposer localement un accompagnement spécialisé et à visée d'insertion

- Atteindre l'objectif de zéro personne à la rue et faciliter l'accès aux droits de toutes et tous en réduisant drastiquement le non-recours grâce à des campagnes de sensibilisation et d'information sur ce sujet. Création par la commune d'un nombre de structures suffisant pour accueillir, accompagner et réinsérer les personnes vulnérables par type de public en les dotant de moyens suffisants pour mener à bien leur mission, notamment en disposant de ressources humaines suffisantes et formées sur les besoins spécifiques des personnes en situations de vulnérabilité avec un budget dédié au CCAS ou CIAS.

#22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public

1 : Proscrire à travers le RLP ou le RLP(i) les publicités dans un rayon de 100m autour des établissements scolaires. Les mobiliers urbains concernés seront affectés à l'affichage associatif.

- Prescrire l'extinction des enseignes et panneaux lumineux à partir de 23h (biodiversité) et jusqu'à 6h du matin.

2 : Ne pas renouveler les contrats de mobiliers urbains publicitaires arrivant à échéance. Les panneaux existants peuvent devenir des supports d'information d'intérêt général (événements artistiques/culturels) ou des supports d'affichage d'opinion et/ou associatif, ou remplacés par des arbres !

- Proscrire les écrans numériques publicitaires dans le RLP(i)

3 : Avoir un RLP(i) qui prescrit des affiches ne dépassant pas 50 x 70 cm, sur des panneaux, non lumineux, non déroulants et encore moins numériques, limités à 2m², et en encadrant la densité, par exemple en n'autorisant qu'un seul panneau par tranche de 2000 habitant.es, reprenant ainsi ce qui se fait pour l'affichage d'opinion (Article R581-2 du code de l'environnement)

#23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables

1 : S'assurer que l'espace public de la commune n'entrave personne.

- Retirer tous les mobiliers urbains anti-SDF installés par la commune, interdire les mobiliers anti-sdf privés (bancs, abribus,...) et supprimer tout arrêté excluant les personnes vulnérables de l'espace public (anti-mendicité etc)
- Installer des fontaines à eau potable gratuites et l'installation / entretien d'un nombre suffisant d'équipement sanitaires publics (1 toilette pour 3500 habitants et 1 équipement de douche pour 15000 habitant.es)

2 : Mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à toutes et tous

- Réaliser un diagnostic urbain de type «marche exploratoire» auquel participent les publics concernés par cette mesure et procéder à l'aménagement des espaces publics de cette commune en fonction des conclusions de ce diagnostic
- Proposer des casiers solidaires à destination des personnes sans abris afin qu'elle puissent déposer leur affaires en sécurité (voir Emmaüs Alternative et la ville de Montreuil)

3 : Tous les nouveaux aménagements de la commune prennent en compte leur usage par toutes et tous, et une évaluation participative et inclusive des besoins d'adaptation des aménagements existants et reconduite régulièrement

#24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous

1 : Respecter la dimension sociale de toute politique de logement

Offre de logement et coût du logement : strict respect de la loi SRU dans toutes les communes de l'Agglo (20 ou 25% de logements sociaux selon le nombre d'habitants), en construisant les nouveaux logements de manière non ségréguée (intégrés dans des immeubles ou quartiers à loyer marché, et bien insérés dans les réseaux de transports en commun).

Ville équitable : Ne pas adopter des arrêtés anti-mendicité

Prévention : Intégrer progressivement la demande sociale dans l'organisation des politiques locales de l'habitat en adaptant la réponse aux contextes locaux (zones tendues...) en mettant en place des dispositifs d'observation des logements (accès, maintien, indignité...) et d'évaluation des besoins des populations

Dans les petites communes, soutenir localement la création et le développement d'associations d'aide aux mal logé.e.s comme Emmaüs ou SNL, qui favorisent la socialisation, la solidarité, l'accès aux droits et la confiance en soi

2 : Mettre en place un programme local de l'habitat pour favoriser le développement de logements abordables et décents pour tous et toutes

Offre de logements : Diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté (utiliser comme levier, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties ou l'intermédiation locative). (exemples de l'action de l'Eurométropole de Strasbourg, de la métropole de Lille, et de Grenoble)

Coût du logement : Demander la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur son territoire en zone tendue

Ville équitable : Assurer des logements sûrs pour toutes et tous en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne

Prévention de l'exclusion par le logement : Les conditions de logement indignes peuvent être source d'isolement social. Lutter contre l'habitat indigne pour assurer des logements sûrs pour toutes et tous, en assurant son rôle de police des immeubles menaçant ruine, des ERP à usage d'hébergement, des équipements communs des immeubles collectifs.

3 : Développer des solutions de logement pérennes et d'amélioration des lieux de vie.

Développement d'un dispositif zéro sans abri en appliquant la stratégie du logement d'abord et en débloquent une ligne budgétaire dédiée.

Offre de logements : Favoriser la production de typologies adaptées aux besoins locaux en logement très social sur le territoire et soutien aux solutions de logement telles que les baux d'utilisation temporaires pour mobiliser les logements vacants, le partenariat avec des associations développant des logements sociaux citoyens / bailleurs associatifs.

Coût du logement : Proposer un service d'aide financier à la rénovation et l'amélioration de l'habitat des personnes fragiles.

Ville équitable : Dans les logements sociaux intégrer des jardins partagés, encourager l'habitat inter-générationnel.

Prévention : Mettre en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat afin d'assurer des logements dignes pour toutes et tous (rénovation de logement sociaux).

#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous

1 : Rendre accessible les services numériques au plus grand nombre

- Mobiliser les espaces culturels (comme les bibliothèques et médiathèques) ou d'insertion professionnelle des communes pour que toutes et tous puissent accéder à des ordinateurs. Cartographier et rendre visibles ces espaces.

2 : Favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale

- Assurer un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées du numérique dans les espaces culturels et d'insertion professionnelle équipés d'ordinateurs, et les aider concrètement dans leurs démarches. Dans les petites communes, on peut identifier les citoyens ayant des compétences numériques et leur donner les moyens logistiques d'assurer des permanences pour accompagner les habitantes et les habitants dans leurs démarches.
- Développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usagers et usagères de ces espaces.
- Déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent.

3 : Faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun et chacune pourra être accompagné dans la transition numérique

- Former les agents d'accueil municipaux à l'aide au numérique pour toutes les démarches administratives, à destination de : personnes âgées, SDF et grands exclus, familles en difficultés, travailleurs et travailleuses pauvres, demandeurs et demandeuses d'emploi et jeunes en insertion. Cet accompagnement effectué dans le respect des personnes doit aussi leur donner accès par formation-action à une certaine autonomie et appropriation des outils dont ils ont besoin.
- Créer un « pack de services numériques » (matériel, fournisseur d'accès Internet, accompagnement) à destination des publics les plus éloignés du numérique, et aux conseillers/médiateurs accompagnant ces publics. Par exemple, permettre à chacun et chacune d'avoir un ordinateur, en participant à des réseaux de réemploi et en favorisant le reconditionnement des ordinateurs.

#26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut

- 1 :** Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil, accessibles inconditionnellement quelque soit la situation administrative des personnes, permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire. De manière générale, assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la commune (mesure 21) à toutes les personnes migrantes. Ne pas criminaliser l'aide aux personnes migrantes
- 2 :** Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA). Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME. Dans les villes sous tension avec des campements insalubres: ouvrir un accueil de jour pour orienter et accompagner les personnes en errance.
- 3 :** Créer des Maisons des migrant-es associant collectivités, associations et professionnel-les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, avec mise à disposition de fonctionnaires ou contractuels de la collectivité pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...). Encourager les citoyen-nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes en organisant des rencontres avec les habitants, habitantes, nouveaux et nouvelles arrivantes.

#27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale

- 1 :** Renforcer les liens avec les structures d'insertion, les acteurs de l'IAE et les structures impliquées dans la transition écologique pour créer un écosystème tourné vers l'emploi durable, respectueux des droits humains et de l'environnement.
- Faciliter l'action des structures d'insertions, et tout particulièrement celles engagées dans le champ de la transition écologique notamment au travers de subventions, d'aide ponctuelle, ou de mise à disposition de locaux d'exploitation.
 - Établir un annuaire des acteurs de l'IAE et de l'ESS et en favoriser l'interconnaissance en organisant des journées de l'insertion et des métiers de l'économie sociale, solidaire et écologique.
 - Par sa participation à la maison de l'Emploi, lieux de coordination territorial des politiques et objectifs de l'emploi, s'investir sur les problématiques de diagnostic partagé pour faire le point sur les besoins du territoire en termes de mieux vivre, de reconnexion à la nature et de transition écologique et sur les acteurs existants.

2 : Mettre en place des politiques plus offensives en intégrant des dispositifs ou expérimentation pouvant accompagner la montée en compétence des personnes

- Veiller, au travers des commandes publiques, à impliquer les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), par exemple en réservant un lot d'un marché public à ce type de structure ou en organisant la sous-traitance de certains services à des structures d'IAE.

- Développer des outils type Maison de l'Emploi qui permettent notamment de réfléchir à la politique d'emplois inclusifs et durables au niveau du bassin de l'emploi (plus large que la seule commune)

- S'investir dans des dispositifs d'insertion existants type territoire zéro chômeur de longue durée ou des expérimentations favorisant la montée en compétences des métiers utiles et en évolution comme les artisans

3 : Devenir un acteur de l'insertion des personnes et de la transition

- Impulser et soutenir financièrement les SIAE qui portent des initiatives réunissant les acteurs autour de sujets de développement durable (économique, environnemental et social) sur le modèle des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) arrêtés en 2017 et qui pourraient porter à nouveau des démarches territoriales volontaires et hybridées pour cet objectif de territoires en transition. Impliquer dans le financement des projets portés par l'IAE, les acteurs publics et privés qui directement ou indirectement bénéficient des actions menées sur le territoire, notamment les acteurs de l'Habitat, de l'Énergie, de la Gestion de l'eau, de la biodiversité, de la mobilité, de l'éducation alimentaire...

- Apporter un soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi longue durée dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, freins numériques, logement...) en collaboration avec les SIAE.

- Mettre en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et conclure avec l'État des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique.

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements

1 : Renforcer l'existant :

Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/intercommunal et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant-es

Organiser des sessions de formations collectives élu-es-agents territoriaux-habitant-es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue

Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision) : les commissions consultatives des services publics locaux, les commissions de contrôle financier des DSP doivent compter en leur sein des représentants des associations d'usagers et des personnes qualifiées. Elles doivent fonctionner effectivement.

2 : Développer la co-construction des politiques locales :

Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

3 : Remettre à plat la démocratie communale :

Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant-es associé-e-s aux élu-es.

Développer des commissions extra-municipales associant les habitant-es de la commune à toutes les décisions prises.

#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme

1 : Créer une commission extra-municipale et/ou extra-intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand. Chercheur-ses et expert-es peuvent aussi être invités ponctuellement à titre consultatif. Ces commissions peuvent être saisies ou s'auto-saisir.

2 : Élaborer au plus vite et avec une large participation citoyenne un Plan Climat Air Energie Territorial (PA-CET, obligatoire depuis 2018) ambitieux et intégrant l'ensemble des composantes de la transition.

3 : Conférer à la commission du temps long un rôle d'animation de la participation citoyenne à la vie publique sur le territoire et d'évaluation des délégations de service public de la commune et de l'agglo, en vue d'un passage en régie

#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif

1 : Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA)

2 : Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagés dans la réalisation de cet espace collectif de travail.

3 : Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte

#31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es

1 : Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources

2 : Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté

3 : Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur son territoire (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt)

#32. Soutenir la monnaie locale Krôcô, la mettre en place dans les services publics de la commune, de l'agglo et de leurs groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations

1 : Soutenir et financer l'association qui porte la monnaie locale Krôcô afin de lui permettre de mieux consolider le projet et le développer : aide pour locaux et permanents

2 : Adhérer à l'association porteuse pour encaisser des paiements (bus et tram-bus, piscines, cantines, composteurs...) et accorder des subventions en monnaie locale pour des projets territoriaux innovants et/ou valorisant une politique affectée (transition, consommation responsable, santé et alimentation saine, cohésion sociale, formations à l'économie sociale et solidaire...)

3 : Payer une partie des indemnités des élus et salaires ou primes des agents municipaux et communautaires, ainsi que des aides sociales en MLC.